

tous les petits enfants dans nos écoles dans un seul et unique dessein: la défense du point de vue du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. C'est pourquoi j'ai voulu me lever et protester.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Le bill n° 3, dont nous sommes saisis, constitue à mon avis, monsieur l'Orateur, l'outrage le plus flagrant qui ait jamais été fait aux gouvernements provinciaux du Canada. C'est ni plus ni moins qu'une tentative de forcer la main d'un gouvernement provincial, de l'obliger à baisser pavillon. Je signale au Gouvernement qu'il ne gagnera rien à vouloir forcer la main de ces gens, parce que nous du Crédit social nous avons de beaucoup dépassé cette forme primitive de gouvernement qu'il continue à voir en nous. Ainsi, la coercition ne produira aucun effet sur le genre de gouvernement méthodique, ordonné, que nous avons mis sur pied. Le présent Gouvernement, il y a quelques années, a essayé cette manœuvre contre la province de l'Alberta. Il a pitoyablement échoué, parce que l'Alberta l'a tenu en échec jusqu'au bout. Mieux vaut le dire dès maintenant, la machine libérale, quelle que soit la tactique adoptée, n'arrêtera jamais la marche du Crédit social à travers notre pays.

L'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) a allégué avec beaucoup de force le sérieux désavantage qui pourrait résulter pour l'économie de la Colombie-Britannique et du Canada de l'exportation de nos eaux. Nous avons, ensuite, écouté les vibrants et éloquants appels de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott) et du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) contre l'exportation de l'énergie et de l'eau.

On les a entendu dire que le sort des générations à venir pouvait dépendre de ce que ferait la nôtre. Qu'on me permette seulement de citer le ministre. Il disait ici le 10 février 1955, ainsi qu'en témoigne la page 1095 du hansard:

Oui, j'avais toujours reconnu de la perspicacité au député de Lethbridge; mais, cet après-midi, lorsqu'il a parlé des vastes excédents d'énergie en Colombie-Britannique, il m'a paru oublier ce qui se passait ailleurs au Canada. Assez récemment, certaines personnes constituées en autorité en Ontario réclamaient le droit d'exporter de l'énergie aux États-Unis. Leur demande se fondait sur l'existence d'un vaste excédent d'énergie en leur province, excédent qui durerait des générations. L'honorable député formulait la même demande cet après-midi. Seulement 20 ans plus tard...

Là-dessus, le ministre a été interrompu par l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) qui posait la question de privilège. Cette question ayant été réglée, il poursuivait:

Ma foi, je crois que c'est exactement la même situation. L'Ontario en est aujourd'hui au point où la canalisation du Saint-Laurent représente sa

dernière source possible d'énergie hydroélectrique. Après cela, il ne restera rien. Quand on songe à la jeunesse de notre pays, on se rend compte que je me sers d'une expression juste en affirmant qu'un marché comme le barrage Kaiser équivaut à jeter à l'eau ou à céder pour rien nos ressources possibles de production d'énergie. Les générations futures, ou même la génération actuelle, le regretteraient d'ici bien peu d'années.

Il ajoute, à la même page:

Je ne crois pas que les besoins des États-Unis doivent nous servir de norme quand il s'agit de décider ce que nous allons faire de nos ressources naturelles. Évidemment, l'honorable député de Lethbridge a déclaré dans son discours qu'il fondait ses remarques sur l'allocation radiodiffusée par M. Sommers, lequel aurait dit que la Colombie-Britannique obtiendrait le cinquième de l'énergie supplémentaire produite en aval, aux États-Unis, grâce à l'emmagasinement de l'eau, de même que le cinquième de l'énergie supplémentaire qui serait produite par toute installation future.

Ce n'est là, monsieur l'Orateur, qu'une déformation pure et simple des faits. Il n'y aura pas exportation d'énergie aux États-Unis, pas plus qu'exportation d'eau. D'ailleurs, cette entreprise ne touche en rien au potentiel d'énergie, actuel ou futur, de la région. Que cela soit parfaitement entendu. Au fait, parlant au cours du débat sur l'Adresse, M. Sommers disait à ce propos, devant une carte qu'il avait étalée sous les yeux des députés:

Cette carte fait voir où se trouvent les emplacements des principaux aménagements éventuels d'énergie hydroélectrique dans le bassin du Columbia en Colombie-Britannique, ainsi que les aménagements hydroélectriques déjà réalisés. La mise en valeur doit suivre un ordre approprié après l'aménagement des réservoirs nécessaires pour la régularisation du débit. Des réservoirs suffisants peuvent être aménagés dans les lacs Arrow et en amont du barrage projeté à Mica. La suite de la mise en valeur pourra alors être entreprise dans l'ordre suivant. En fait, certaines entreprises pourront être menées en même temps:

Voici l'ordre qui a été établi:

1. Porter-Waneta n° 1 à son plein rendement de 500,000 chevaux-vapeur avec l'installation de deux autres génératrices.
2. Développer le Waneta n° 2, pour un autre 500,000 chevaux-vapeur.
3. Barrage de Mica, 800,000 chevaux-vapeur.
4. Barrage de Downie-Creek, 500,000 chevaux-vapeur.
5. Barrage de Little-Dalles, 300,000 chevaux-vapeur.

Voilà qui est intéressant et important.

6. Murphy-Creek, sans valeur en l'absence du barrage de Mica et du réservoir des lacs Arrow, pourra, toutefois grâce à ce réservoir, produire 130,000 chevaux-vapeur, sans causer de perte de débit à Brilliant.

Où l'on voit que, loin de compromettre tous aménagements hydroélectriques éventuels, le barrage bas des lacs Arrow permettrait d'établir, en aval, des centrales qui, sans ce barrage ou sans installations au ruisseau Mica, seraient impossibles.